

## Les 11 commandements du volontaire...pour un volontariat réussi.

L'association *Jangadeiros* envoie depuis une dizaine d'années des volontaires français à l'*Educandário Eunice Weaver* (Nordeste du Brésil). La relation humaine que ces échanges ont peu à peu construite entre nos amis du Brésil et l'association *Jangadeiros* est aujourd'hui très forte. Elle constitue le pilier d'action de l'association *Jangadeiros*.

Le volontariat est une démarche personnelle et une aventure humaine unique. Au cours de son séjour, s'il est réceptif, généreux et ouvert le volontaire donnera, recevra et apprendra beaucoup. Il doit être conscient qu'il représente l'association *Jangadeiros*. Son séjour va influencer l'image qu'auront nos amis Brésiliens de la France et de l'association *Jangadeiros*.

C'est pourquoi, pour partir, il nous semble important que le volontaire réponde et comprenne les points suivants :

1. Le volontaire doit avoir au moins 21 ans et doit montrer un réel attrait pour l'échange interculturel.
2. Il s'engage à partir au moins 3 mois et si possible plus (6 ou 9 mois étant l'idéal). Le temps passé sur place favorisera son intégration, le respect et la réussite de sa mission. Exception faite pour le mois d'août où il est possible de partir un mois. Les personnes nées au Brésil sont particulièrement invitées à se manifester pour faire un séjour au mois d'août.
3. Le volontaire monte un projet avec l'aide d'un ancien coopérant. Ce projet valorise les compétences du volontaire et répond aux besoins de l'*Educandário*. Il existe de nombreuses possibilités (actions pédagogiques, formations artistiques, santé, soutien scolaire, projet agricole, etc.).
4. Le volontaire prend contact avec l'association. Il s'entretient avec un ancien volontaire. Une fois son projet accepté par *Jangadeiros*, il prend contact avec les présidentes Brésiliennes de l'*Educandário* et leurs soumet son projet. Ce sont elles qui donnent l'accord final.
5. Le volontaire doit être prêt à vivre une vie simple au contact de gens particulièrement démunis. Il s'engage à respecter le rythme de vie de l'*Educandário*. Le volontaire s'engage à ne pas aller à l'encontre des avis des éducateurs de l'*Educandário* ou de ceux des présidentes. Il ne prend pas de décision seul mais toujours en accord avec les éducateurs et les présidentes.
6. Le volontaire s'engage à ne pas donner d'argent, de médicaments ou tout autre bien. Ce point est particulièrement important. Le volontaire ne doit pas être associé à un « donateur ». La relation qu'il construit est une amitié respectée. Aucune dépendance matérielle ne doit être entraînée du fait de sa présence. A la fin de son séjour, il pourra léguer certains biens dont il n'aura plus l'usage en France.
7. Le volontaire se montre responsable avec les enfants qui sont tous des mineurs. Il ne consomme ni alcool ni drogue. Il n'encourage pas les conflits mais favorise au contraire la communication entre tous.
8. Le volontaire ne met pas sa sécurité en danger ni celle des enfants au cours de son séjour.
9. Le volontaire s'engage à donner des nouvelles à *Jangadeiros* une fois par mois. Un membre de *Jangadeiros* –la personne qui l'a préparé ou le contact qui l'a présenté- s'engagera à suivre de près le séjour du volontaire à l'*Educandário*, pour l'écouter, le conseiller, l'aider.
10. A son retour, le volontaire s'engage à remettre un rapport même concis (une dizaine de pages) sur son expérience.
11. Le volontaire n'est pas employé par *Jangadeiros* ; il est invité par l'*Educandário*. Il recevra une petite indemnité mensuelle de la part de *Jangadeiros*. Le volontaire a l'obligation de contracter une assurance rapatriement.